

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 16/10/2008

Présent(e)s :	GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé :	PERRIN Raphaël qui donne procuration à Patrick GINI
Absente :	CHEVASSUS A L'ANTOINE Sandrine
Secrétaire de séance :	RAFFIN Christelle

Monsieur Patrick GINI, Adjoint au Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 02/10/2008 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. DM N°8 «FRAIS SCOLARISATION SUR COMMUNE EXTERIEURE »**

M. Patrick GINI donne lecture du courrier des services des Affaires Scolaires de la ville de Saint-Claude informant d'une participation des charges de fonctionnement de la commune concernant la scolarisation d'un enfant au cours de l'année 2007/2008.

Considérant que cette scolarisation dans le cadre d'une CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) n'appelle pas d'objection mais qu'elle n'a pu être inscrite au budget 2008, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : - 458 €
- Compte 6288 D (Autres services) : + 458 €

## **II. OPPOSITION DROIT DE CHASSE ACCA**

M. Alain MOYAT fait part à l'assemblée de la délibération du 04/06/1997 indiquant l'opposition au droit de chasse sur l'ACCA de Lamoura,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre cette opposition sur des terrains sis sur les communes de Lajoux et Lamoura, propriétés de la commune de Septmoncel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de renouveler l'opposition au droit de chasse sur l'ACCA de Lamoura sur les parcelles de Septmoncel situées sur la commune à savoir :

- Lieudit Le Crêt Pela, section AO n° 10, 11, 12,13
- Lieudit La Frasse, section AO n° 22, 23, 24

### **III. LOCATION SALLE DU PRESBYTERE POUR COIFFEUSE**

Il est rappelé que depuis le 26/09/2008 un service de coiffure est mis en place dans les locaux du Presbytère, salle du 3<sup>ème</sup> âge, à raison d'une fois par mois. Par conséquent, il convient d'établir un montant de participation à Mme Séverine FUMEY. Considérant la délibération du 14/12/2002 fixant un montant de 30€ pour toute demande à caractère privé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ce montant pour Mme Séverine FUMEY dont 10€ seront reversés au Club Paix et Joie en fin d'année civile sous forme de titre.

### **IV. ETUDE DES DEVIS TRAVAUX « FIN DU PRE »**

Les différentes offres des entreprises sollicitées pour réaliser une plate forme sur le secteur de la Fin du Pré sont présentées aux membres de l'assemblée. L'offre la moins disante est celle de la SARL Basile CORTINOVIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir ladite entreprise suivant sa proposition d'un montant de 24 548.08 TTC, mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire et solliciter une subvention ADCJ.

### **V. SMDT : PARTICIPATION COMMUNE 2009**

Mme Claudie PILLARD, déléguée, informe l'assemblée des soucis financiers du SMDT qui vit essentiellement des redevances de ski et des subventions des collectivités adhérentes. Or, vu les soucis d'enneigement des dernières années et du matériel vieillissant, les Maires de chaque commune adhérente ont demandé des propositions de réduction de damage et ont travaillé sur une clé de répartition pour la participation des communes en 2009.

Les critères retenus sont la population DGF, le nombre de lits touristiques et le kilométrage de pistes damées en projetant un déficit de 50 000€ sur l'année 2009.

M. Nicolas GINDRE précise qu'il s'agit d'un différentiel de budget et non un déficit.

Après discussion avec M. le Maire, Mme Claudie PILLARD et M. Patrick GINI proposent d'être favorables aux critères de répartition, mais refusent de se prononcer sur l'hypothèse d'un déficit de 50 000€ tant que le budget primitif n'est pas établi. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte cette proposition.

### **VI. CREATION D'EMPLOI AGENTS RECENSEURS**

M. Patrick GINI rappelle à l'assemblée qu'un recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2009. Mme Claudie PILLARD a été nommée par arrêté en tant que coordonnateur communal tel qu'il est demandé par l'INSEE.

La dotation forfaitaire de l'Etat n'étant pas connue à ce jour, il convient néanmoins de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser la collecte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 2 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 15 janvier 2009 au 14 février 2009. La rémunération des agents recenseurs est fixée comme suit :

- 1.20€ par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 0.60€ par formulaire « feuille logement rempli »

S'agissant du montant de l'indemnité de formation, elle sera fixée lorsque le lieu sera connu.  
Par ailleurs, l'assemblée délibérante souhaite que ce soit une opération neutre budgétairement pour la collectivité.

## **VII. UTILISATION TRACTOPELLES PAR PRIVÉS**

Lors de la séance du 11/09/2008, M. le Maire interrogeait l'assemblée afin de savoir si les principes de la délibération du 20/06/2003 sur les conditions d'utilisations du tractopelle auprès des privés convenaient toujours et si une mise à disposition de cet engin pouvait être accordée à d'autres demandeurs dans la mesure où l'utilisation est inférieure à une heure et où les entreprises extérieures ne peuvent répondre à cette demande.

L'assemblée délibérante avait charge de réfléchir à cette question et principalement sur la limitation des risques au niveau du matériel, la disponibilité de l'employé communal et une information des prix pratiqués sur le marché.

M. Alain ROLANDEZ fait part de ses recherches sur les coûts pratiqués par les entreprises.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de maintenir la délibération du 20/06/2003 dans son intégralité.

## **VIII. CONNECTIC : DECISION FINALE**

En l'absence de M. le Maire, l'assemblée décide d'ajourner ce point qui sera rediscuté lors de la prochaine séance.

## **IX. TRAVAUX GOUDRONNAGE 2009**

M. Alain MOYAT fait part d'une estimation réalisée par les services de l'Équipement concernant la réfection des voies communales n°105 et 203 (rue Centrale et place Centrale).

Une rencontre sur le terrain sera programmée entre M. le Maire, M. Alain MOYAT et les services de la DDE.

L'assemblée précise que cette partie du village est très fréquentée et que la réfection mérite d'être étudiée.

## **X. COURRIERS DIVERS**

### **A) MESDAMES CHRETIN-BRISON ET MOIOLI**

M. Patrick GINI donne lecture des courriers respectifs de Mmes Geneviève CHRETIN-BRISON et Marie-Christine MOIOLI concernant des soucis de voirie induits par l'aménagement du centre village et déplorant des nuisances sonores dues aux ralentisseurs placés devant le groupe scolaire.

Ces courriers ont été transmis à la Communauté de Communes des Hautes-Combes pour suite à donner.

M. Nicolas GINDRE informe que des essais avec résine seront réalisés afin d'évaluer la réduction du bruit.

#### B) COMMUNAUTE DE COMMUNES : SIGNALÉTIQUE

M. Patrick GINI donne lecture du courrier de la Communauté de Communes des Hautes-Combes informant du coût pour la commune du projet signalétique.

S'agissant du jalonnement, la participation sera de 1316.20€ et de 2036.19€ pour les trois RIS.

### **XI. QUESTIONS DIVERSES**

#### A) ASSOCIATION LA RUCHE : REUNION DU 15/09/08

Mme Christelle RAFFIN fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 15/09 avec les élus des communes ayant des enfants fréquentant la crèche ou le CLSH de Septmoncel. M. le Maire a rappelé l'historique, le financement et le fonctionnement des structures.

La répartition de la fréquentation journalière étant irrégulière et les charges élevées de personnel du fait de la mise aux normes entraînent un déficit important supporté par la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Septmoncel.

M. le Maire demande s'il est envisageable que chaque commune contribue au déficit sur le montant net après participation de la CAF incluant la masse salariale hors directrice et heures de ménage.

Au regard des chiffres de la fréquentation par collectivité, et du budget des associations, l'assemblée dans sa globalité a trouvé équitable que les communes participent au financement.

#### B) DEMOLITION BATIMENT LA FRATERNELLE

M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée que les travaux de démolition du bâtiment devant être réalisés à partir du 15/10 sont repoussés à la fin du mois.

Il précise que ce retard n'est pas imputable à la commune et à la Communauté de Communes des Hautes-Combes.

#### C) AUGE DU MANON

Les travaux de réhabilitation de l'auge du Manon vont démarrer prochainement et seront financés par le Parc Naturel du Haut-jura à hauteur de 70% du montant des dépenses hors taxes des travaux réalisés par les entreprises.

Les entreprises DROMARD, MARCOU et TOM COUP ont été retenues.

Concernant le toit, le Conseil Municipal suit la préconisation de TOM COUP à savoir la tôle.

#### D) CHARTRE DU PARC DU HAUT-JURA.

M. Jean-Louis MICHARD fait savoir que le PNR aborde la révision de sa charte « Horizon 2022 ».

Ce travail va être conduit du mois d'octobre au mois de mars 2009.

Pour la phase de concertation et d'élaboration de l'avant projet de Charte, le bureau a arrêté une organisation en 3 groupes de travail (Vie Sociale, Vie Economique, et Environnement).

Il informe le Conseil Municipal de son inscription dans les groupes « Vie Sociale et Environnement » et mentionne que les maires des communes adhérentes seront conviés à un débat sur la charte dans sa globalité.

#### E) PLAN LOCAL D'URBANISATION (PLU)

Concernant la révision du PLU, M. Jean-Louis MICHARD informe du contact qu'il a eu avec Maï Lys REGAD qui serait disponible pour réaliser l'étude. Une délibération de création d'emploi sera prise lors de la prochaine séance.

F) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GESTION FORESTIERE DU MASSACRE

M. Alain MOYAT fait le compte-rendu de la commission syndicale du 27/09/08. La totalité des ventes pour l'année 2008 s'élève à 281 000€ par rapport aux 300 000€ inscrits au budget.

Il est prévu une production de 5400m<sup>3</sup> de résineux par an et 1190m<sup>3</sup> de feuillus.

Une discussion est en cours sur d'éventuels investissements de parcelles voisines de manière à augmenter la réserve forestière et garantir la pérennité de la ressource.

G) DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE (DDA)

M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée que l'épandage de boues n'est plus autorisé sur les communes ne possédant pas de fromagerie et ayant une station d'épuration sur leur territoire.

Une réunion sera programmée afin de trouver une solution.

Séance levée à 23H30

L'Adjoint,

Affiché le 23/10/2008

Patrick GINI